

**COMMUNE
DE
MONTREUX**

RAPPORT

**Au Conseil Communal de Montreux
de la commission chargée de faire un rapport**

Sur la prise en considération de la motion de M. Emmanuel Gétaz « Pour faire vivre les villages des hauts de la commune, créons des structures fédérant divers services tels que services de la poste, d'accueil, de renseignements touristiques ou encore de soutien logistique aux personnes âgées »

Président :	M.	Alexandre	Suter
Membres :	Mme	Jacqueline Antoinette Prisca	Pellet Groux Gaillet
	MM	Anthony Edgar Bernard Edmond Emmanuel Philippe Stéphane	Huys Schneider Tschopp Chevalley Gétaz Sonnard Barbey

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission nommée pour l'étude de cette prise en considération s'est réunie le 18 septembre 2008 à Montreux, Alpes 22.

11 commissaires étaient présents.

M. Ahmad Jahangiri et M. Tille Gilbert étaient excusés et remplacés par Mme Jacqueline Pellet et Mme Prisca Gaillet.

La municipalité était représentée par Mme Edith Willi, municipale et par M. Charles Riolo, secrétaire municipal. M. Salvi, syndic était excusé.

Nous remercions ces personnes pour les éclaircissements et les informations qu'ils ont bien voulu nous donner.

La municipalité en préambule nous informe que ce texte doit être traité sous la forme du postulat, la motion étant irrecevable. Le motionnaire accepte.

Monsieur Gétaz déclare ses intérêts étant habitant des Avants et présidente de la SIA.

Pour le postulant la dégradation de certains éléments de vie dans les villages ne fait aucun doute. Certains services (petits commerces, poste, guichet de gare, etc...) à la population se réduisent ou disparaissent. La petite taille et le peu d'habitant de chaque village rends les discussions avec les prestataires de service difficile.

Le postulant propose de réunir autour d'une table toutes ces structures qui indépendamment ne veulent pas s'investir et de créer une entité juridique séparée.

La municipalité est soucieuse de la qualité de vie dans les villages et des services qui y sont dispensés. Elle observe d'un côté que les associations de villages existent et de l'autre côté qu'elle n'est pas partenaire d'entreprises de services comme la poste ou le train. La municipalité peut soutenir des projets mis en place par des associations mais en aucun cas les initier.

Pour certains commissaires ces services doivent être maintenu pour répondre aux personnes âgées qui habitent ces villages ou aux entreprises qui y exercent une activité ; c'est le rôle de la municipalité. Pour d'autres, la municipalité doit mettre en place des conditions cadre afin que les entreprises de service et les commerces restent, mais en aucun cas ne doit se substituer à eux. Dans tous les cas la municipalité doit faire une analyse complète des services à disposition dans les villages, de leurs évolutions et des mesures sont déjà prises ou qui pourraient être prises si certains venaient à disparaître.

Au vote c'est à l'unanimité que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération le postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour faire vivre les villages des hauts de la commune, créons des structures fédérant divers services tels que services de la poste, d'accueil, de renseignements touristiques ou encore de soutien logistique aux personnes âgées »

Montreux, le 29 septembre 2008

Le président :

